

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑰ Numéro de dépôt: **84401744.2**

⑸ Int. Cl.⁴: **E 04 H 6/00, E 02 D 27/32,**
E 04 B 1/00, B 63 B 35/86

⑱ Date de dépôt: **31.08.84**

⑳ Priorité: **02.09.83 FR 8314081**

⑴ Demandeur: **PLANQUAVOILE, 153 Boulevard**
Haussmann, F-75008 Paris (FR)

㉑ Date de publication de la demande: **08.05.85**
Bulletin 85/19

⑵ Inventeur: **Maublanc de Boisboucher, Louis,**
70 boulevard de Port Royal, Paris 13ème (FR)

㉒ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT LI LU**
NL SE

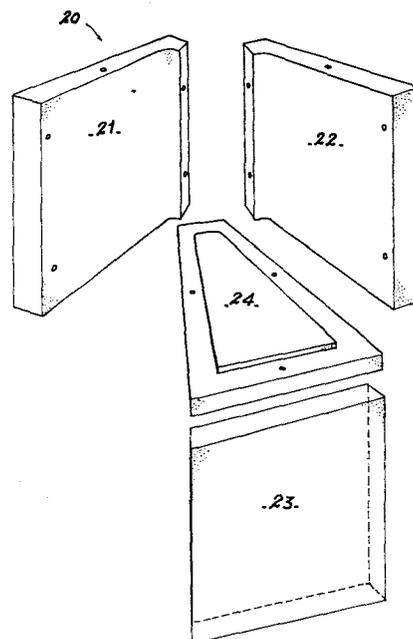
⑶ Mandataire: **Barbin le Bourhis, Joel, Cabinet M.**
SABATIER 83 Avenue Foch, F-75116 Paris (FR)

④ **Dispositif formant cabine de rangement en plein air.**

⑤ **Système de fondation pour des cabines de rangement en plein air.**

Selon l'invention, certaines au moins des cabines sont montées sur des socles (20) creux et enterrés dans le sol, le socle étant de préférence constitué d'une dalle de fond (24) et de plusieurs plaques latérales (21, 22, 23) en béton, de façon à pouvoir être rempli d'un remblai.

Application à l'édification de cabines de rangement de planches à voile.



EP 0 140 733 A1

L'invention concerne un dispositif formant cabine de rangement, destiné à être installé en plein air et susceptible de résister à des vents relativement forts. L'invention trouve son application principale pour la constitution d'ensembles de cabines de rangement de planches à voile destinés à être installés en bordure de mer ou de lac.

5

On connaît une structure modulaire de cabine de planche à voile. Ces cabines sont susceptibles d'être installées par groupes en bordure de mer ou de lac pour permettre aux utilisateurs de laisser leurs planches à voile près du rivage en toute sécurité, pendant des périodes prolongées d'utilisation régulière. En raison du nombre croissant de véli-planchistes concernés, on est actuellement amené à envisager l'édification de groupements importants de telles cabines, notamment sur les plages. Deux problèmes peuvent alors se poser. D'une part, on doit se préoccuper de la résistance au vent de tels ensembles. D'autre part, ils doivent être faciles à installer et éventuellement démontables pour répondre aux souhaits de certaines municipalités qui désireraient par exemple faire varier le nombre de cabines entre les périodes d'été et d'hiver.

10

15

L'invention vise à répondre à toutes ces exigences.

Dans cet esprit, l'invention concerne en premier lieu un dispositif formant au moins une cabine de rangement en plein air, notamment pour le rangement d'une ou plusieurs planches à voile, caractérisé en ce qu'il comporte au moins un socle creux enterré, servant d'assise à au moins une cabine et rempli d'un remblai. Le socle est de préférence en béton. Il peut être avantageusement constitué de l'assemblage d'une dalle de fond, de plusieurs plaques latérales et d'un couvercle formant dalle de base pour au moins une cabine précitée.

20

25

L'invention sera mieux comprise et d'autres avantages de celle-ci appa-

raitront mieux à la lumière de la description qui va suivre d'un dispositif conforme à son principe, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- 5 - La figure 1 est une vue en perspective éclatée d'une cabine de rangement; et
- La figure 2 est une vue en perspective éclatée d'un socle pour la cabine de la figure 1.

En se reportant aux dessins, on a représenté les éléments constitutifs essentiels d'une cabine de rangement à section trapézoïdale. Ces éléments
10 sont, selon l'exemple, en béton. On distingue deux plaques rectangulaires latérales 12 et 13, une plaque arrière 14 en forme de bande étroite et une plaque supérieure 15 largement échancrée pour laisser passer la partie supérieure de la planche à voile. Les plaques communes à deux cabines semblables adjacentes, comme par exemple la plaque 12, seront de préférence
15 ajourées de fentes verticales 16 pour alléger la structure. En revanche, une plaque matérialisant une extrémité de la construction, comme par exemple la plaque 13, sera pleine. Chaque assemblage de plaques 12, 13, 14 et 15 est installé sur une dalle de base trapézoïdale 18 en béton, éventuellement avec interposition d'un caillebotis (non représenté) éventuellement en
20 béton. Une porte (non représentée) installée entre les côtés avants des plaques 12 et 13, achève de matérialiser la cabine.

Selon une particularité importante de l'invention, la cabine ainsi constituée est fixée à un socle creux 20, enterré, lui servant d'assise et ce socle est rempli d'un remblai (non représenté) par exemple du sable et/ou des
25 galets disponibles sur le lieux même de l'installation. La dalle de base 18 constitue le couvercle du socle 20. Ce dernier comporte en outre des plaques latérales, telles que deux plaques de côté symétrique 21 et 22 et une plaque avant 23, définissant un volume à section trapézoïdale, ainsi qu'une dalle de

fond 24 sur laquelle sont assemblées lesdites plaques latérales. Les différents éléments 18, 21, 22, 23 et 24 du socle sont assemblés par boulonnage ou tout autre moyen démontable (des cerclages par exemple). Ils sont ainsi récupérables.

5 Dans le cas où l'installation comporte plusieurs cabines accolées les unes aux autres, on pourra prévoir un nombre de socles inférieur au nombre de cabines. Le rapport entre le nombre de socles et le nombre de cabines sera principalement fonction du site, plus ou moins abrité, pour tenir compte de la vitesse maximum du vent enregistrée dans la région. Dans ce cas,
10 seulement certaines cabines seront installées sur des socles 20, de préférence des cabines régulièrement espacées. Les cabines intermédiaires pourront reposer sur le sol par l'intermédiaire de caillebotis en béton. On pourrait aussi donner aux socles des formes différentes, par exemple une forme correspondant à la surface de base de deux cabines accolées ou plus.

15 Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation du dispositif qui vient d'être décrit mais comprend tous les équivalents techniques des moyens mis en jeu si ceux-ci le sont dans le cadre des revendications qui suivent.

REVENDICATIONS

1. Dispositif formant au moins une cabine de rangement en plein air, notamment pour le rangement d'une ou plusieurs planches à voile, caractérisé en ce qu'il comporte au moins un socle creux (20) enterré, servant d'assise à au moins une cabine (12, 13, 14, 15) et rempli d'un remblai.

5 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit socle est en béton.

3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que ledit socle est constitué de l'assemblage d'une dalle de fond (24), de plusieurs plaques latérales (21, 22, 23) et d'un couvercle (18) formant dalle de base pour au moins une cabine précitée.

10 4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que les éléments dudit socle sont assemblés par boulonnage pour être démontable et récupérable.

15 5. Dispositif selon la revendication 3 ou 4, caractérisé en ce que ledit couvercle et ladite dalle de fond sont sensiblement trapézoïdaux ainsi que la section d'une cabine surmontant ledit socle.

20 6. Dispositif selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'il se compose de plusieurs cabines à section trapézoïdale, accolées latéralement les unes aux autres et ce que certaines de ces cabines au moins sont installées sur des socles (20) précités, de préférence disposés à intervalles sensiblement réguliers.

7. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les cabines sont essentiellement constituées de plaques de béton, assemblées les unes aux autres par boulonnage ou tout autre système.

0140733

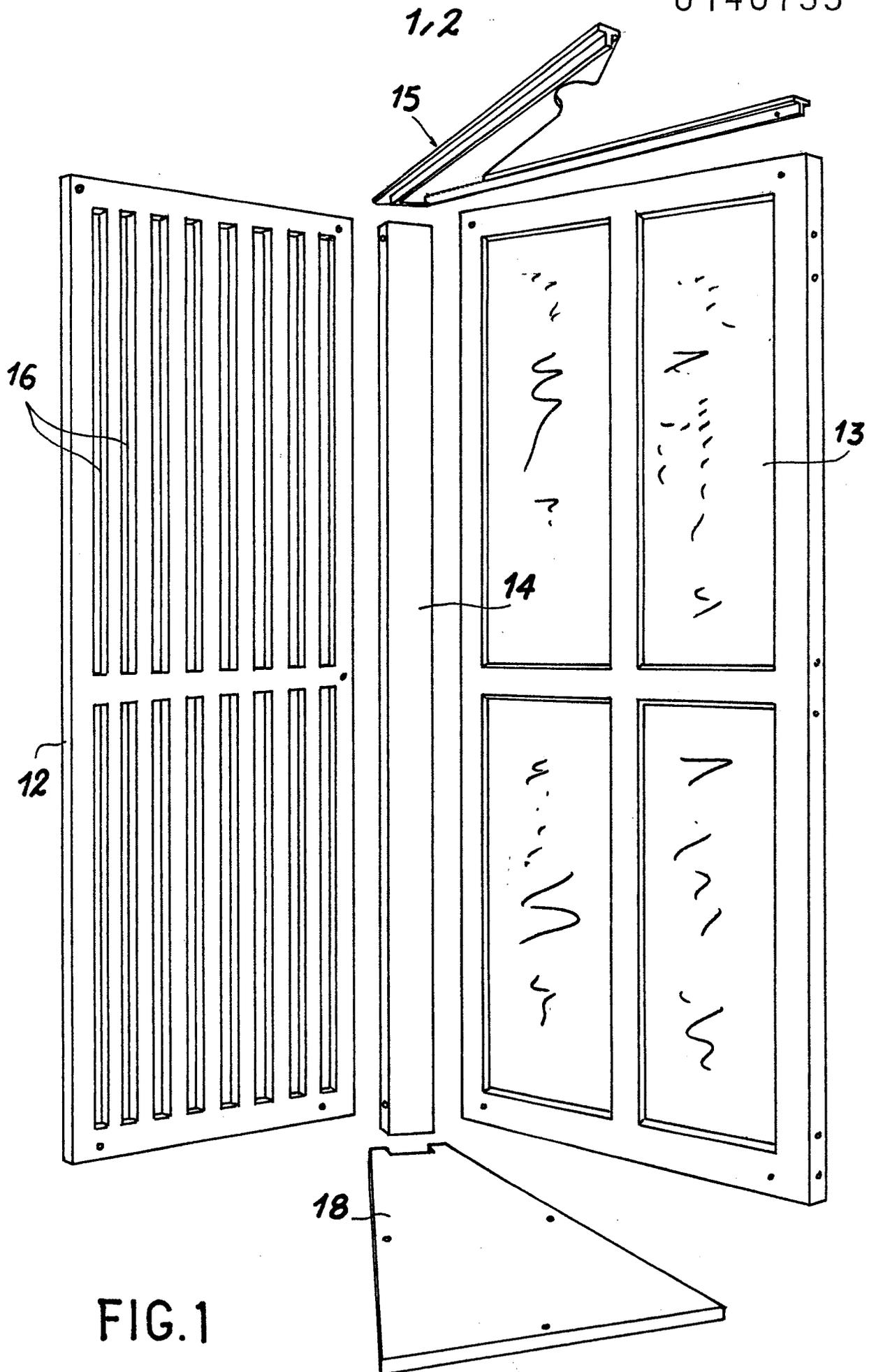


FIG. 1

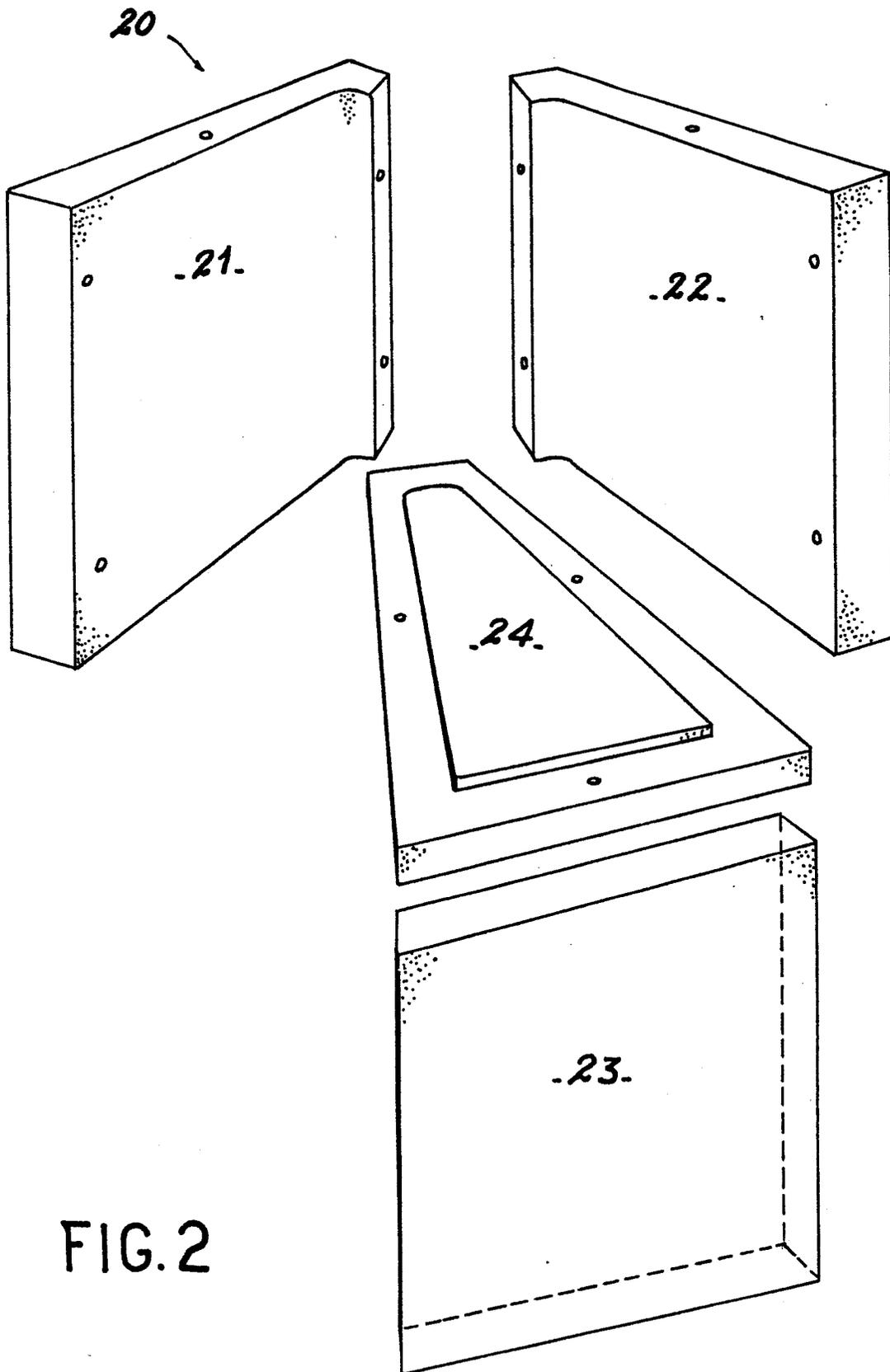


FIG. 2

0140733



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 84 40 1744

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
A	EP-A-0 081 417 (L. IMBERT) * page 2, lignes 1-19; page 4, lignes 1-5; figures 1-3,6 *	1,5,6	E 04 H 6/00 E 02 D 27/32 E 04 B 1/00 B 63 B 35/72
A	DE-A-2 025 449 (ALGERS) * page 3, paragraphe 2; revendication 1 *	1,2	
A	FR-A-1 026 219 (H. REICHERT) * figure 1 *	1-3	
A	US-A-3 260 025 (VAN DER LELY) * colonne 2, lignes 3-9; figures 1,6 *	1,2	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			E 04 H E 02 D B 63 B E 04 B
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 04-12-1984	Examineur CLASING M.F.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			